



# Gel du point d'indice depuis 2010 : les conséquences sur votre salaire !

13 janvier 2016

Les pertes engendrées dans la fonction publique hospitalière sont énormes, jugez-en plutôt !

- Pour un **ASH** au onzième échelon de l'échelle 3 à l'indice 363, salaire brut à 1 680,80 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 1 875 € brut, **la perte est de 194,20 € par mois.**
- Pour un **AS ou un OPQ** au onzième échelon de l'échelle 4 à l'indice 375, salaire brut à 1 736,36 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 1 953 € brut, **la perte est de 216,16 € par mois.**
- Pour une **infirmière de classe supérieure en catégorie B** au 6ème échelon à l'indice 540, salaire brut à 2 500 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 2851€ brut, la perte est de 351 € par mois
- Pour une **infirmière 1er grade en catégorie A** au 8ème échelon à l'indice 509, salaire brut à 2 356€, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 2 666€ brut, la perte est de 310€.

**ALORS le 26 janvier**  
**Toutes et Tous en grève !**

**Allo Cgt :**

**HGM/CMP : 51.864 ; H Estaing : 50.400 ; H. Nord : 50.803**

**Email : [cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)**